

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 14

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du six avril, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Francis TILMANT.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : INTEGRATION DE PLUSIEURS PARCELLES AU PROJET D'AMENAGEMENT RUE SAINT-NAZAIRE.

Le projet d'aménagement de la zone 1AU rue Saint-Nazaire entre dans la stratégie d'attractivité résidentielle faisant de la politique de l'habitat un axe majeur du projet politique.

Conformément à l'OAP en vigueur, à notre politique de l'habitat et en accord avec la Communauté d'agglomération de Lens Liévin sur la programmation acceptable, le choix de l'aménageur s'est porté sur Habitat Haut de France.

La commission des Finances réunie le lundi 27 mars 2023 a émis un avis favorable.

1) Il s'avère qu'au projet global d'aménagement certaines parcelles cadastrées section AB nommées ci-dessous, n'avaient pas été intégrées.

- * AB688 pour 1 298m² cadastré (ancien chemin d'accès aux champs)
- * AB687 pour 52m² cadastré
- * AB690 pour 8m² cadastré
- * AB680 pour 12m² cadastré

Soit un total de 1370 m² au prix de 35 €/m², ce qui représente la somme de 47 950 € (quarante-sept mille neuf cent cinquante EUROS).

2) Les parcelles cadastrées section AB présent en compte lors des délibérations précédentes sont :

- * AB683 pour 1 153m² cadastré
- * AB746 pour 531m² cadastré (parcelle faisant partie du nouveau découpage)
- * AB744 pour 6 246m² cadastré (parcelle faisant partie du nouveau découpage)
- * AB114 pour 4 229m² cadastré
- * AB115 pour 10 280m² cadastré

Soit un total de 22 439 m² au prix de 35 €/m² ce qui représente la somme de 785 365 € (Sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-cinq EUROS).

À cet effet, le prix initial SEPT CENT QUATRE VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (785 365,00 EUR) sera porté à HUIT CENT TRENTE TROIS MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS (833 315,00 EUR).

En conclusion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'intégration de ces parcelles au projet d'aménagement de la rue Saint-Nazaire.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PRIMONT.



AFFICHEE LE 18 AVRIL 2023
Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 18 AVRIL 2023